



Cette déclaration est présentée selon le modèle de Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire validé par l'AIMCC (FDE&S Version 2005)

AVERTISSEMENT

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations de cette fiche devra au minimum être constamment accompagnée de la référence complète de la déclaration d'origine : « titre complet, date d'édition, adresse de l'émetteur » qui pourra remettre un exemplaire authentique.

Contact:

environnement@placo.fr

PLACO
34, Avenue Franklin Roosevelt
92282 SURESNES CEDEX

PLAN

AVANT PROPOS4

GUIDE DE LECTURE5

1. CARACTERISATION DU PRODUIT SELON NF P 01-010 § 4.3 5

1.1 DEFINITION DE L'UNITE FONCTIONNELLE (UF) 5

1.2 MASSES ET DONNEES DE BASE POUR LE CALCUL DE L'UNITE FONCTIONNELLE (UF) 5

1.3 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES UTILES NON CONTENUES DANS LA DEFINITION DE L'UNITE FONCTIONNELLE 5

2 DONNEES D'INVENTAIRE ET AUTRES DONNEES SELON NF P 01-010 § 5 ET COMMENTAIRES RELATIFS AUX EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU PRODUIT SELON NF P 01-010 § 4.7.2 6

2.1 CONSOMMATIONS DES RESSOURCES NATURELLES (NF P 01-010 § 5.1) 6

2.2 EMISSIONS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL (NF P 01-010 § 5.2) 10

2.3 PRODUCTION DE DECHETS (NF P 01-010 § 5.3) 14

3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX REPRESENTATIFS DES PRODUITS DE CONSTRUCTION SELON NF P 01-010 § 6 16

4. CONTRIBUTION DU PRODUIT A L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS SELON NF P 01-010 § 7 17

4.1 INFORMATIONS UTILES A L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES (NF P 01-010 § 7.2) 17

4.2 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS (NF P 01-010 § 7.3) 18

5. AUTRES CONTRIBUTIONS DU PRODUIT NOTAMMENT PAR RAPPORT A DES PREOCCUPATIONS D'ECOGESTION DU BATIMENT, D'ECONOMIE ET DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE 19

5.1 ECO GESTION DU BATIMENT 19

5.1 ECO GESTION DU BATIMENT 19

5.2 PREOCCUPATION ECONOMIQUE 20

5.3 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE 20

6 ANNEXE : CARACTERISATION DES DONNEES POUR LE CALCUL DE L'INVENTAIRE DE CYCLE DE VIE (ICV)..... 21

6.1 DEFINITION DU SYSTEME D'ACV (ANALYSE DE CYCLE DE VIE) 21

6.2 SOURCES DE DONNEES 22

6.3 TRAÇABILITE 23

6.4 EUTROPHISATION 24

6.5 FICHE DE DONNEES SUR LA FIN DE VIE DE PRODUIT DE CONSTRUCTION 25

AVANT PROPOS

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale et sanitaire de la dalle de plafond Gyptone Point 11 A est la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire élaborée par l'AIMCC (FDE&S version 2005).

Ce document a pour objectif de fournir l'information disponible sur les caractéristiques environnementales et sanitaires pour mètre carré de la **Dalle de plafond Gyptone Point 11 A**.

Il constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF P 01-010 et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence (NF P 01-010 § 4.2).

Ces informations correspondent aux données nécessaires au choix de produits de construction en considérant les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits dans le cadre notamment d'une construction engagée dans une démarche HQE®.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi, il peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège de PLACO.

Producteur des données (NF P 01-010 § 4).

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de PLACO selon la norme NF P 01-010 (§ 4.6).

GUIDE DE LECTURE

Exemple de lecture : 6,9 E-06 = 6,9 x 10⁻⁶

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Toutes les valeurs, sauf celles qui sont nulles, seront exprimées avec 3 chiffres significatifs.
- Pour chaque flux de l'inventaire, les valeurs permettant de justifier à au moins 99,9 % la valeur de la colonne « total » sont affichées ; les autres, sauf celles qui sont nulles, sont masquées.

Note :

- (1) N/A : non applicable
- (2) "Métaux non spécifiés" : les flux de cette ligne ne doivent pas être cumulés avec les lignes de flux particulières à chacun des métaux.
- (3) "Matières récupérées" : cela comprend les déchets matière de ligne récupérés car ils sont réintroduits dans le cycle de fabrication comme des matières.

1. Caractérisation du produit selon NF P 01-010 § 4.3

1.1 Définition de l'Unité Fonctionnelle (UF)

Réaliser une fonction de décoration sur 1 m² de plafond, pendant une annuité, en assurant les performances prescrites du produit. La durée de vie typique du plafond est de 50 ans.

1.2 Masses et données de base pour le calcul de l'unité fonctionnelle (UF)

Le produit étudié est la dalle de plafond en plâtre

Epaisseur moyenne par m² de produit : 12,5 mm

Poid total du produit utilisé : 8,1 kg/m²

Quantité de platre utilisé : 7,18 kg/m²

Surfaçage : Peinture, papier acoustique, tissu et colle vinylique 205,36 g/m²

La durée de vie typique est de 50 ans.

Elle est justifiée par notre retour d'expérience et au travers des DTU et avis techniques qui indiquent que les performances de ces ouvrages se maintiennent dans le temps.

Cette durée de vie typique de 50 ans correspond à une durée de vie moyenne actuelle de l'habitat (logements collectifs, maisons individuelles en France).

Les produits utilisés pour l'emballage sont :

Polyethylene : 43 g/m²

Palette en bois: 224,2 g/m²

Les produits complémentaires (nature et quantité) pour 1m² pour la mise en œuvre sont :

Il n'y a aucuns produits complémentaires pour la mise en œuvre.

Le taux de chutes lors de la mise en œuvre est de : 5 %

Entretien (y compris remplacement partiel éventuel) : Pas d'entretien, ni de remplacement.

1.3 Caractéristiques techniques utiles non contenues dans la définition de l'unité fonctionnelle

N/A

2 Données d'inventaire et autres données selon NF P 01-010 § 5 et commentaires relatifs aux effets environnementaux et sanitaires du produit selon NF P 01-010 § 4.7.2

Les données d'inventaire de cycle de vie qui sont présentées ci-après ont été calculées pour l'unité fonctionnelle définie en 1.1 et 1.2

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

2.1 Consommations des ressources naturelles (NF P 01-010 § 5.1)

2.1.1 Consommation de ressources naturelles énergétiques et indicateurs énergétiques (NF P 01-010 § 5.1.1)

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par année	Pour toute la DVT
Consommation de ressources naturelles énergétiques								
Bois	kg	0,00716			0		0,00716	0,358
Charbon	kg	0,00739			0		0,00741	0,371
Lignite	kg	0,00151			0		0,00151	0,0755
Gaz naturel	kg	0,0129	0,000111		0		0,0130	0,652
Pétrole	kg	0,00549	0,00456		0		0,0102	0,509
Uranium (U)	kg	1,43 E-07	1,25 E-09		0		1,45 E-07	7,23 E-06
Indicateurs énergétiques								
Energie Primaire Totale	MJ	1,13	0,199		0		1,33	66,6
Energie Renouvelable	MJ	0,123			0		0,123	6,15
Energie Non Renouvelable	MJ	1,01	0,199		0		1,21	60,5
Energie procédé	MJ	0,934	0,199		0		1,14	56,9
Energie matière	MJ	0,193			0		0,193	9,65
Electricité	kWh	0,0370	0,000148		0		0,0371	1,86

Commentaires relatifs à la consommation de ressources naturelles énergétiques et aux indicateurs énergétiques

L'énergie primaire totale est essentiellement utilisée pour la phase de production. Le gaz naturel qui est la principale ressource est utilisé pour la cuisson du gypse et le séchage des dalles.

Les indicateurs énergétiques doivent être utilisés avec précaution car ils additionnent des énergies d'origine différentes qui n'ont pas les mêmes impacts environnementaux (Se référer aux flux élémentaires).

2.1.2 Consommation de ressources naturelles non énergétiques (NF P 01-010 § 5.1.2)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Antimoine (Sb)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Argent (Ag)	kg	9,82 E-11	6,60 E-13		0		9,89 E-11	4,94 E-09
Argile	kg	0,000188			0		0,000188	0,00940
Arsenic (As)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Bauxite (Al ₂ O ₃)	kg	3,55 E-05	1,23 E-07		0		3,57 E-05	0,00178
Bentonite	kg	1,98 E-06	1,29 E-08		0		2,00 E-06	9,99 E-05
Bismuth (Bi)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Bore (B)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Cadmium (Cd)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Calcaire	kg	0,000974			0		0,000975	0,0488
Carbonate de Sodium (Na ₂ CO ₃)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Chlorure de Potassium (KCl)	kg	4,84 E-05			0		4,84 E-05	0,00242
Chlorure de Sodium (NaCl)	kg	7,11 E-05			0		7,17 E-05	0,00358
Chrome (Cr)	kg	1,24 E-08	2,62 E-11		0		1,24 E-08	6,20 E-07
Cobalt (Co)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Cuivre (Cu)	kg	1,98 E-08			0		1,99 E-08	9,96 E-07
Dolomie	kg				0		5,34 E-08	2,67 E-06
Etain (Sn)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Feldspath	kg		0	0	0	0	2,16 E-12	1,08 E-10
Fer (Fe)	kg	6,49 E-05			0		6,54 E-05	0,00327
Ferromanganese (Fe, Mn, C; Ore)	kg	0	0		0		0	0
Fluorite (CaF ₂)	kg	4,52 E-09	0	0	0	0	4,52 E-09	2,26 E-07
Granite	kg	2,16 E-12	0	0	0	0	2,16 E-12	1,08 E-10
Gravier	kg	2,93 E-05	3,14 E-06		0		3,25 E-05	0,00163
Gypse	kg	0,0272	0		0		0,0272	1,36
Lithium (Li)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Kaolin (Al ₂ O ₃ , 2SiO ₂ , 2H ₂ O)	kg	9,44 E-05	0	0	0	0	9,44 E-05	0,00472
Magnésium (Mg)	kg	1,69 E-13	0	0	0	0	1,69 E-13	8,45 E-12
Manganèse (Mn)	kg	2,26 E-09	1,52 E-11		0		2,28 E-09	1,14 E-07
Mercure (Hg)	kg	1,69 E-13	0	0	0	0	1,69 E-13	8,47 E-12
Molybdène (Mo)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Nickel (Ni)	kg	1,32 E-09			0		1,33 E-09	6,65 E-08
Nitrate de sodium)	kg	1,69 E-13	0		0		1,69 E-13	8,45 E-12

FDE&S Dalle de plafond Gyptone POINT 11 A

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Olivine ((Mg,Fe)2SiO4, ore)	kg	4,04 E-08			0		4,04 E-08	2,02 E-06
Or (Au)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Palladium (Pd)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Platine (Pt)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Plomb (Pb)	kg	1,04 E-08			0		1,04 E-08	5,22 E-07
Pyrite	kg	3,24 E-05	2,18 E-07		0		3,27 E-05	0,00163
Quartzite	Kg	0	0		0		0	0
Rhodium (Rh)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Rutile (TiO ₂)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Sable	kg	7,33 E-06			0		7,41 E-06	0,000371
Silice (SiO ₂)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Soufre (S)	kg	0,000266			0		0,000266	0,0133
Sulfate de Baryum (Ba SO ₄)	kg	2,03 E-05	1,36 E-07		0		2,04 E-05	0,00102
Titane (Ti)	kg	8,90 E-08	0		0	0	8,90 E-08	4,45 E-06
Tourbe	kg	3,94 E-09	0	0	0	0	3,94 E-09	1,97 E-07
Tungstène (W)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Vanadium (V)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Zinc (Zn)	kg				0		1,52 E-10	7,61 E-09
Zirconium (Zr)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matières premières végétales non spécifiées avant	kg	4,24 E-08	0	0	0	0	4,24 E-08	2,12 E-06
Matières premières animales non spécifiées avant	kg	0	0	0	0	0	0	0
Produits intermédiaires non remontés (total)	kg	0,000462	3,20 E-06		0		0,000466	0,0233

Commentaire relatif à la consommation de ressources naturelles non énergétiques :

N/A

2.1.3 Consommation d'eau (prélèvements) (NF P 01-010 § 5)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Eau : Lac	litre	0	0	0	0	0	0	0
Eau : Mer	litre	0,000173			0		0,000173	0,00866
Eau : Nappe Phréatique	litre	1,81 E-07			0		1,81 E-07	9,07 E-06
Eau : Origine non Spécifiée	litre	0,179	0,0189		0		0,199	9,93
Eau: Rivière	litre	3,99 E-06			0		3,99 E-06	0,000199
Eau Potable (réseau)	litre	0,115			0		0,115	5,73
Eau Consommée (total)	litre	0,294	0,0189		0		0,313	15,7

Commentaires relatifs à la consommation d'eau (prélèvement) :

La consommation d'eau totale sur toute la DVT est égale à 15,7 litres. Elle est utilisée principalement pour la phase de production.

2.1.4 Consommation d'énergie et de matière récupérées (NF P 01-010 § 5.1.4)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Energie Récupérée	MJ	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Total	kg	0,115			0		0,115	5,73
Matière Récupérée : Acier	kg	0,000129	3,80 E-06		0		0,000133	0,00666
Matière Récupérée : Aluminium	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Métal (non spécifié)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Papier-Carton	kg	0,0155	0	0	0	0	0,0155	0,773
Matière Récupérée : Plastique	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Gypse	kg	0,0990	0	0	0	0	0,0990	4,95
Matière Récupérée : Biomasse	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Minérale	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Non spécifiée	kg	0	0	0	0	0	0	0

Commentaires relatifs aux Consommation d'énergie et de matière récupérées :

En quantité, la principale ressource non énergétique et récupérées consommée est le desulfogypse (issue de la valorisation des fumées de centrales thermiques) nécessaire pour la fabrication du produit qui représente plus de 86% des ressources naturelles non énergétiques consommées.

2.2 Emissions dans l'air, l'eau et le sol (NF P 01-010 § 5.2)

2.2.1 Emissions dans l'air (NF P 01-010 § 5.2.1)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Hydrocarbures (non spécifiés)	g	0,0130			0		0,0130	0,649
Hydrocarbures (non spécifiés, excepté méthane)	g	0,0747	0,0518		0		0,128	6,40
HAP ^a (non spécifiés)	g	6,11 E-06			0		6,17 E-06	0,000308
Méthane (CH ₄)	g	0,112	0,0204		0		0,133	6,65
Composés organiques volatils (par exemple, acétone, acétate, etc.)	g	0,000486	0	0	0	0	0,000486	0,0243
Dioxyde de Carbone (CO ₂)	g	60,3	14,9		0		75,6	3 782
Monoxyde de Carbone (CO)	g	0,0991	0,0384		0		0,139	6,93
Oxydes d'Azote (NOx en NO ₂)	g	0,143	0,176		0		0,324	16,2
Protoxyde d'Azote (N ₂ O)	g	0,00131	0,00191		0		0,00328	0,164
Ammoniaque (NH ₃)	g	0,00430			0		0,00430	0,215
Poussières (non spécifiées)	g	0,0985	0,0169		0		0,116	5,79
Oxydes de Soufre (SOx en SO ₂)	g	0,182	0,00669		0		0,189	9,46
Hydrogène Sulfureux (H ₂ S)	g	0,000371	1,90 E-06		0		0,000373	0,0187
Hydrogène	g	0,000329			0		0,000329	0,0164
Acide Cyanhydrique (HCN)	g	1,21 E-06			0		1,22 E-06	6,08 E-05
Acide phosphorique	g	0	0	0	0	0	0	0
Composés chlorés organiques (en Cl)	g	3,07 E-07			0		3,07 E-07	1,53 E-05
Acide Chlorhydrique (HCl)	g	0,00615	2,61 E-05		0		0,00617	0,309

FDE&S Dalle de plafond Gyptone POINT 11 A

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Acide Sulfurique	g	9,12 E-07			0		9,12 E-07	4,56 E-05
Bore	g	0,000246			0		0,000246	0,0123
Composés chlorés inorganiques (en Cl)	g	1,30 E-06			0		1,30 E-06	6,50 E-05
Composés chlorés non spécifiés (en Cl)	g	3,58 E-07			0		3,58 E-07	1,79 E-05
Composés fluorés organiques (en F)	g	7,81 E-07	9,28 E-07		0		1,74 E-06	8,68 E-05
Composés fluorés inorganiques (en F)	g	0,000260	1,44 E-06		0		0,000261	0,0131
Composés halogénés (non spécifiés)	g	3,62 E-05			0		3,63 E-05	0,00181
Composés fluorés non spécifiés (en F)	g	0	0	0	0	0	0	0
Métaux (non spécifiés)	g	0,00372			0		0,00374	0,187
Antimoine et ses composés (en Sb)	g	1,01 E-06			0		1,01 E-06	5,07 E-05
Arsenic et ses composés (en As)	g	3,61 E-06	7,56 E-08		0		3,69 E-06	0,000184
Cadmium et ses composés (en Cd)	g	1,63 E-06	3,82 E-07		0		2,02 E-06	0,000101
Carbon Disulphide	g	6,30 E-07			0		6,30 E-07	3,15 E-05
Chrome et ses composés (en Cr)	g	4,14 E-06			0		4,24 E-06	0,000212
Cobalt et ses composés (en Co)	g	2,34 E-06	1,72 E-07		0		2,52 E-06	0,000126
Cuivre et ses composés (en Cu)	g	4,36 E-06	2,62 E-07		0		4,63 E-06	0,000232
Étain et ses composés (en Sn)	g	1,08 E-07			0		1,08 E-07	5,41 E-06
Ketone	g	3,10 E-08			0		3,10 E-08	1,55 E-06
Manganèse et ses composés (en Mn)	g	5,73 E-06	2,84 E-08		0		5,76 E-06	0,000288
Mercure et ses composés (en Hg)	g	1,43 E-06	9,66 E-09		0		1,44 E-06	7,19 E-05
Nickel et ses composés (en Ni)	g	3,12 E-05	3,42 E-06		0		3,47 E-05	0,00173
Phosphore	g	1,18 E-05			0		1,19 E-05	0,000593
Plomb et ses composés (en Pb)	g	1,38 E-05	1,27 E-06		0		1,51 E-05	0,000753
Sélénium et ses composés (en Se)	g	3,12 E-06	7,66 E-08		0		3,20 E-06	0,000160
Styrène	g	0	0		0		0	0
Tellure et ses composés (en Te)	g	0	0	0	0	0	0	0
Zinc et ses composés (en Zn)	g	0,000190	0,000573		0		0,000779	0,0390
Vanadium et ses composés (en V)	g	0,000110	1,36 E-05		0		0,000124	0,00618

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Silicium et ses composés (en Si)	g	0,00289			0		0,00290	0,145

NOTE : Concernant les émissions radioactives, ce tableau devra être complété dès que la transposition de la directive européenne Euratom sur les émissions radioactives sera publiée.

Commentaires relatifs aux émissions dans l'air :

Les émissions dans l'air sont majoritairement du dioxyde de carbone (CO₂) à hauteur de 98%. Elles sont principalement émises à l'étape de production (94%) et à l'étape de transport (6%).

Il n'y a pas d'émissions dans l'air directement associées au process. En effet les émissions, de monoxyde de carbone (CO), d'oxydes de soufre (SO₂) et de poussières sont uniquement liées à la combustion des ressources énergétiques.

D'une façon générale les émissions atmosphériques associées aux étapes de transport et de fin de vie sont uniquement dues à la production et à la combustion du gasoil consommé pour le transport.

2.2.2 Emissions dans l'eau (NF P 01-010 § 5.2.2)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	g	0,0321			0		0,123	6,17
DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours)	g	0,00404			0		0,0258	1,29
Matière en Suspension (MES)	g	0,0284			0		0,0538	2,69
Cyanure (CN-)	g	1,08 E-05	9,86 E-07		0		1,18 E-05	0,000589
AOX (Halogènes des composés organiques adsorbables)	g			3,62 E-05	0		0,000737	0,0368
Hydrocarbures (non spécifiés)	g	0,0329	0,00693		0		0,0474	2,37
Composés azotés (en N)	g	0,000982	0,000631	0,00109	0		0,0234	1,17
Composés phosphorés (en P)	g	0,00530			0		0,00530	0,265
Composés fluorés organiques (en F)	g	0,0147			0		0,0256	1,28
Composés fluorés inorganiques (en F)	g	0	0	0	0	0	0	0
Composés fluorés non spécifiés (en F)	g	0	0	0	0	0	0	0
Composés chlorés organiques (en Cl)	g	2,93 E-06			0		2,94 E-06	0,000147

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Composés chlorés inorganiques (en Cl)	g	0,262	0,232		0		0,501	25,0
Composés chlorés non spécifiés (en Cl)	g	0,000582	4,23 E-06		0		0,000586	0,0293
HAP (non spécifiés)	g	4,80 E-06	5,83 E-06		0		1,08 E-05	0,000540
Métaux (non spécifiés)	g	0,0411	0,0187		0		0,0748	3,74
Aluminium et ses composés (en Al)	g	0,00759			0		0,00759	0,380
Arsenic et ses composés (en As)	g	1,16 E-06	1,89 E-07		0		1,36 E-06	6,78 E-05
Cadmium et ses composés (en Cd)	g	4,32 E-07	3,14 E-07		0		7,55 E-07	3,78 E-05
Chrome et ses composés (en Cr)	g	5,81 E-06			0		6,94 E-06	0,000347
Cuivre et ses composés (en Cu)	g	7,26 E-06	6,40 E-07		0		7,92 E-06	0,000396
Etain et ses composés (en Sn)	g	4,16 E-10	8,74 E-12		0		4,25 E-10	2,13 E-08
Fer et ses composés (en Fe)	g	0,0354	5,58 E-05		0		0,0355	1,77
Mercure et ses composés (en Hg)	g	9,24 E-07			0		9,26 E-07	4,63 E-05
Nickel et ses composés (en Ni)	g	3,25 E-06	1,09 E-06		0		4,37 E-06	0,000219
Iode		3,58 E-05	4,49 E-05		0		8,20 E-05	0,00410
Plomb et ses composés (en Pb)	g	1,30 E-05	2,22 E-07		0		1,32 E-05	0,000662
Sulphates et ses composés	g	0,0126	0,00230		0		0,0150	0,750
Zinc et ses composés (en Zn)	g	0,000359	1,90 E-06		0		0,000360	0,0180
Eau rejetée	Litre	0,176	0,000798		0		0,177	8,83

Commentaires sur les émissions dans l'eau :

Le cycle de vie du produit en plâtre n'engendre pas d'émission dans l'eau qui lui soit directement imputable. Les rejets comptabilisés sont des rejets indirects. Ils proviennent d'étapes en amont et en aval tels que la production d'électricité, le raffinage de carburant pour le transport, etc.

2.2.3 Emissions dans le sol (NF P 01-010 § 5.2.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Arsenic et ses composés (en As)	g	1,03 E-07	6,94 E-10		0		1,04 E-07	5,20 E-06
Atrazine (C ₁₈ H ₁₄ ClN ₅)	g	0,000137	0		0		0,000137	0,00687
Biocides ^a	g	0	0	0	0	0	0	0

Cadmium et ses composés (en Cd)	g	4,66 E-11	3,14 E-13		0		4,69 E-11	2,35 E-09
Chrome et ses composés (en Cr)	g	1,29 E-06	8,68 E-09		0		1,30 E-06	6,50 E-05
Cobalt (Co)	g	4,74 E-11	3,18 E-13		0		4,77 E-11	2,39 E-09
Cuivre et ses composés(en Cu)	g	2,38 E-10	1,59 E-12		0		2,40 E-10	1,20 E-08
Etain et ses composés (en Sn)	g	0	0	0	0	0	0	0
Fer et ses composés (en Fe)	g	0,000516	3,47 E-06		0		0,000519	0,0260
Huiles	g	1,53 E-06	1,03 E-08		0		1,54 E-06	7,71 E-05
Plomb et ses composés (en Pb)	g	1,08 E-09	7,28 E-12		0		1,09 E-09	5,46 E-08
Mercure et ses composés (en Hg)	g	8,60 E-12	5,78 E-14		0		8,66 E-12	4,33 E-10
Nickel et ses composés (en Ni)	g	3,56 E-10	2,40 E-12		0		3,58 E-10	1,79 E-08
Zinc et ses composés (en Zn)	g	3,88 E-06	2,60 E-08		0		3,90 E-06	0,000195
Métaux lourds (non spécifiés)	g	0	0	0	0	0	0	0

Commentaires sur les émissions dans le sol :

Le cycle de vie du produit en plâtre n'engendre pas d'émission dans le sol qui lui soit directement imputable. Les rejets comptabilisés sont des rejets indirects. Ils proviennent d'étapes en amont et en aval tels que la production d'électricité, le raffinage de carburant pour le transport, etc.

L'émission dans le sol d'atrazine est principalement imputable à la production d'amidon générée par la culture du maïs.

2.3 Production de déchets (NF P 01-010 § 5.3)

2.3.1 Déchets valorisés (NF P 01-010 § 5.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Energie Récupérée	MJ	2,84 E-05	0	0	0	0	2,84 E-05	0,00142
Matière Récupérée : Total	kg	0,00216	9,21 E-08	1,73 E-10	0		0,00216	0,108
Matière Récupérée : Acier	kg	3,30 E-05	9,38 E-10		0		3,30 E-05	0,00165
Matière Récupérée : Aluminium	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Métal (non spécifié)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Papier-Carton	kg	0,000721	0	0	0	0	0,000721	0,0361

Matière Récupérée : Plastique	kg	1,06 E-05	0	0	0	0	1,06 E-05	0,000531
Matière Récupérée : Calcin	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Biomasse	kg	4,66 E-05	0	0	0	0	4,66 E-05	0,00233
Matière Récupérée : Minérale	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Non spécifiée	kg	0,00135	9,12 E-08	1,69 E-10	0		0,00135	0,0673

Commentaires relatifs aux déchets valorisés

A l'étape de production, les sites de production recyclent en interne les rebus de produit plâtre. Ce recyclage réduit la consommation de gypse ainsi que la quantité de déchets éliminés en centre de stockage des déchets ultimes.

Les déchets d'emballages ont été considérés dans la phase de production et de mise en œuvre et sont récupérés et valorisés en externe.

2.3.2 Déchets éliminés (NF P 01-010 § 5.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Déchets dangereux	kg	0,00116	5,79 E-06		0		0,00116	0,058
Déchets non dangereux	kg	0,0011	3,60 E-06	0,0097	0	0,162	0,173	08,6
Déchets inertes	kg	0,00832	1,52 E-05		0		0,00834	0,417
Déchets radioactifs	kg	2,87 E-06	3,18 E-06		0		6,14 E-06	0,00031

Commentaires relatifs à la production et aux modalités de gestion des déchets

En application de la directive européenne concernant la mise en décharge des déchets, les déchets de plâtre sont stockés en décharge de classe II avec alvéoles.

Les déchets radioactifs proviennent uniquement de la consommation d'énergie électrique.

3. Impacts environnementaux représentatifs des produits de construction selon NF P 01-010 § 6

Tous ces impacts sont renseignés ou calculés conformément aux indications du § 6.1 de la norme NF P01-010, à partir des données du § 2 et pour l'unité fonctionnelle de référence par annuité définie au § 1.1 et 1.2 de la présente déclaration, ainsi que pour l'unité fonctionnelle rapportée à toute la DVT (Durée de Vie Typique).

N°	Impact environnemental	Valeur de l'indicateur pour l'unité fonctionnelle	Valeur de l'indicateur pour toute la DVT
1	Consommation de ressources énergétiques Energie primaire totale Energie renouvelable Energie non renouvelable	1,33 MJ/UF 0,1231 MJ/UF 1,21 MJ/UF	66,6 MJ 6,15 MJ 60,5 MJ
2	Epuisement de ressources (ADP)	0,000558 kg éq. antimoine (Sb)/UF	0,03 kg éq. antimoine (Sb)
3	Consommation d'eau totale	0,313 litre/UF	15,67 litre
4	Déchets solides Déchets valorisés (total) Déchets éliminés : Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes Déchets radioactifs	0,00216 kg/UF 0,001161 kg/UF 0,1727 kg/UF 0,0083 kg/UF 0,000006 kg/UF	0,11 kg 0,06 kg 8,64 kg 0,42 kg 0,0003 kg
5	Changement climatique	0,0785 kg éq. CO ₂ /UF	3,93 kg éq. CO ₂
6	Acidification atmosphérique	0,000430 kg éq. SO ₂ /UF	0,02 kg éq. SO ₂
7	Pollution de l'air	12,87 m ³ /UF	643,27 m ³
8	Pollution de l'eau	0,1020 m ³ /UF	5,10 m ³
9	Destruction de la couche d'ozone stratosphérique	0 kg CFC éq. R11/UF	0,00 kg CFC éq. R11
10	Formation d'ozone photochimique	0,000056 kg éq. éthylène/UF	0,0028 kg éq. éthylène
Autre indicateur (hors norme NF P 01-010)			
	Eutrophisation	0,029 g eq PO ₄ ³⁻ /UF	1,431 g eq PO ₄ ³⁻

4. Contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments selon NF P 01-010 § 7

4.1 Informations utiles à l'évaluation des risques sanitaires (NF P 01-010 § 7.2)

4.1.1 Contribution à la qualité sanitaire des espaces intérieurs (NF P 01-010 § 7.2.1)

Emissions polluantes inéluables auxquelles peuvent être exposés les manipulateurs

Il n'y a aucune émission polluante inéluable à laquelle peuvent être exposés les manipulateurs.

Si la mise en œuvre ne suit pas les règles de l'art et si la découpe de la dalle est effectuée à l'aide d'un outil susceptible d'émettre des poussières (scie non équipée de système d'aspiration, par exemple), le risque potentiel pour les poseurs est alors l'inhalation et l'ingestion des poussières. Ces sciures ne sont pas classées substances dangereuses selon l'arrêté du 20 avril 1994.

Emissions polluantes pendant la vie en œuvre

COV

Des échantillons de plaque de plafond ont fait l'objet d'une caractérisation des émissions de formaldéhyde et de COV en chambre d'essai d'émission selon les normes EN 13419-1, EN 13419-3, NF ISO 16000-3 et SO/FDIS 16000-6)

Les résultats montrent que les émissions de COV totaux sont inférieures à 1000 µg/m³.

Radioactivité

Le gypse est un matériau dont la radioactivité naturelle est la plus basse de tous les matériaux de construction minéraux. A ce titre, **la radioactivité des plâtres est insignifiante par rapport à la radioactivité naturelle de l'environnement.**

Mesures de radioactivité effectuées sur du plâtre par plusieurs laboratoires et niveau de l'index de concentration d'activité I

Origine du gypse	Laboratoire (1)	Bq/kg			I(*)
		226Ra	232Th	40K	
Gypses naturels	IRES (FR)	11 – 19	<3 - 4,7	22 - 146	< 0,04 – 0,14
	INTRON (NL)	6,1	1,7	27	0,04
	SCK-CEN (BE)	9,6 – 13	3,9 - <7	<30 - <40	< 0,08
Gypses de désulfuration	INTRON (NL)	3,8 - 5,8	<2	<5 - <6	< 0,03

(*) L'index de concentration d'activité I combine les activités des radioéléments pour tenir compte de leurs énergies respectives :

$$I = [C_{Ra226} / 300 \text{ Bqkg-1}] + [C_{Th232} / 200 \text{ Bqkg-1}] + [C_{K40} / 3000 \text{ Bqkg-1}]$$

La radioactivité naturelle moyenne de la croûte terrestre(2) peut servir de référence pour l'appréciation du niveau de radioactivité du gypse :

226Ra : 40 Bqkg-1
 232Th : 40 Bqkg-1
 40K : 400 Bqkg-1
 Index I = 0,47

En tenant compte de la façon dont les matériaux sont utilisés dans le bâtiment l'index I est corréléable à des niveaux de dose (2) :

Niveaux de dose	0.3 mSv.a-1	1 mSv.a-1
Matériaux gros œuvre (p.ex. béton)	$I \leq 0.5$	$I \leq 1$
Matériaux de recouvrement (p.ex. tuiles, plaques, etc.)	$I \leq 2$	$I \leq 6$

Toutes les produits à base de plâtre ont un index I nettement inférieur à l'index exigé pour satisfaire le critère de dose le plus sévère, 0.3 mSv.a-1.

Qualité des données fournies :

(1) Laboratoire IRES (France); Laboratoire SCK-CEN (Belgique); Rapport INTRON R95373: Radioactivité des matériaux de construction courants, 1996, (en néerlandais)

(2) Rapport 112 de la CE "Radiological Protection Principles concerning the Natural Radioactivity of Building Materials", 1999

Développement de croissances fongiques

A date, il n'existe pas de méthode normalisée de mesure du développement des microorganismes sur les produits de construction. A fortiori il n'existe pas de valeurs réglementaires.

Le CSTB a développé son propre protocole en se référant aux normes NF EN ISO 846 (Evaluation de l'action des micro-organismes) et NF V 18-122 (Détermination de la teneur en ergostérol).

A titre indicatif et provisoire, le SNIP a demandé au CSTB en 2004 de caractériser l'aptitude du produit à base de plâtre à être le support d'un développement fongique.

Ces essais avec les souches aspergillus niger, penicillium brevicompactum et cladosporium sphaerospermum ont montré une croissance fongique visible sur quelques échantillons, et aucun développement sur d'autres.

Dans les conditions normales de conception et d'utilisation des bâtiments, on n'observe pas de développement de microorganismes à la surface des ouvrages en plaques de plâtre.

Un logement occupé dans des conditions normales est un logement sans sur-occupation et surtout bien ventilé. L'arrêté du 24 Mars 1982 modifié le 28 Octobre 1983 rend obligatoire une ventilation générale et permanente ; ce même arrêté indique également les débits minimaux de ventilation dans un logement en fonction du nombre de pièces et du type de ventilation ; on pourra s'y reporter pour plus de détails.

4.1.2 Contribution à la qualité sanitaire de l'eau (NF P 01-010 § 7.2.2)

Sans objet car ce produit n'est en contact, ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique, ni encore avec les eaux de surface.

4.2 Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments (NF P 01-010 § 7.3)

4.2.1 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment (NF P 01-010 § 7.3.1)

N/A

4.2.2 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment (NF P 01-010 § 7.3.2)

Pour les produits destinés à la correction acoustique (plafonds décoratifs, revêtements muraux,..) le coefficient d'absorption α_w permet de connaître l'aptitude à l'emploi.

Pour le produit étudié dans la présente fiche, Absorption acoustique : $\alpha_w = 0,65$.

4.2.3 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment (NF P 01-010 § 7.3.3)

Le produit possède un indice de reflexion à la lumière de 72% (étude CSTB).

4.2.4 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment (NF P 01-010 § 7.3.4)

Le produit ne dégage aucune odeur notable.

5. Autres contributions du produit notamment par rapport à des préoccupations d'écogestion du bâtiment, d'économie et de politique environnementale globale

5.1 Eco gestion du bâtiment

5.1.1 Gestion de l'énergie

Les performances thermiques des plafonds démontables Placoplatre® sont essentiellement conditionnées par l'épaisseur, les caractéristiques thermiques et la mise en oeuvre de l'isolant. Elles sont à définir au cas par cas.

5.1 Eco gestion du bâtiment

5.1.2 Gestion de l'eau

Sans objet car ce produit n'est en contact, ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique, ni encore avec les eaux de surface.

5.1.3 Entretien et maintenance

N/A

5.2 Préoccupation économique

Sans objet

5.3 Politique environnementale globale

5.3.1 Ressources naturelles

Le produit est fabriqué à partir de matières premières recyclées (le désulfo-gypse). Ce procédé permet d'économiser l'utilisation de matières premières naturelles (le gypse).

5.3.2 Emissions dans l'air et dans l'eau

Les sites de production sont équipés de traitement des rejets, notamment pour les poussières de plâtre qui sont récupérées et réutilisées en matières premières.
De même pour les eaux, les sites de production récupèrent les eaux et les réutilisent après décantation.

5.3.3 Déchets

Les rebuts de production pour leur plus grande majorité sont recyclés sur les sites.
Les déchets de chantiers de plâtre sont classés en rubrique 17 08 02 et sont admis en Centre de stockage des déchets ultimes de classe 2.
Dans le cadre de cette fiche les déchets de fin de vie lors de la démolition ont été considérés comme mis en décharge avec un transport moyen de 30 km.

6 Annexe : Caractérisation des données pour le calcul de l'inventaire de Cycle de Vie (ICV)

Cette annexe est issue du rapport d'accompagnement de la déclaration (cf. Introduction)

6.1 Définition du système d'ACV (Analyse de Cycle de Vie)

Description des flux pris en compte dans le cycle de vie du produit.

6.1.1 Etapes et flux inclus

Production

La modélisation de l'étape de production prend en compte :

- Le site de production (consommation de matières premières, énergie, rejets eau et air, déchets).
- Les productions et le transport des matières premières (gypse...).
- La production d'électricité et la production et combustion des autres combustibles (gaz naturel et GPL).
- Le traitement des déchets d'emballage et de production.

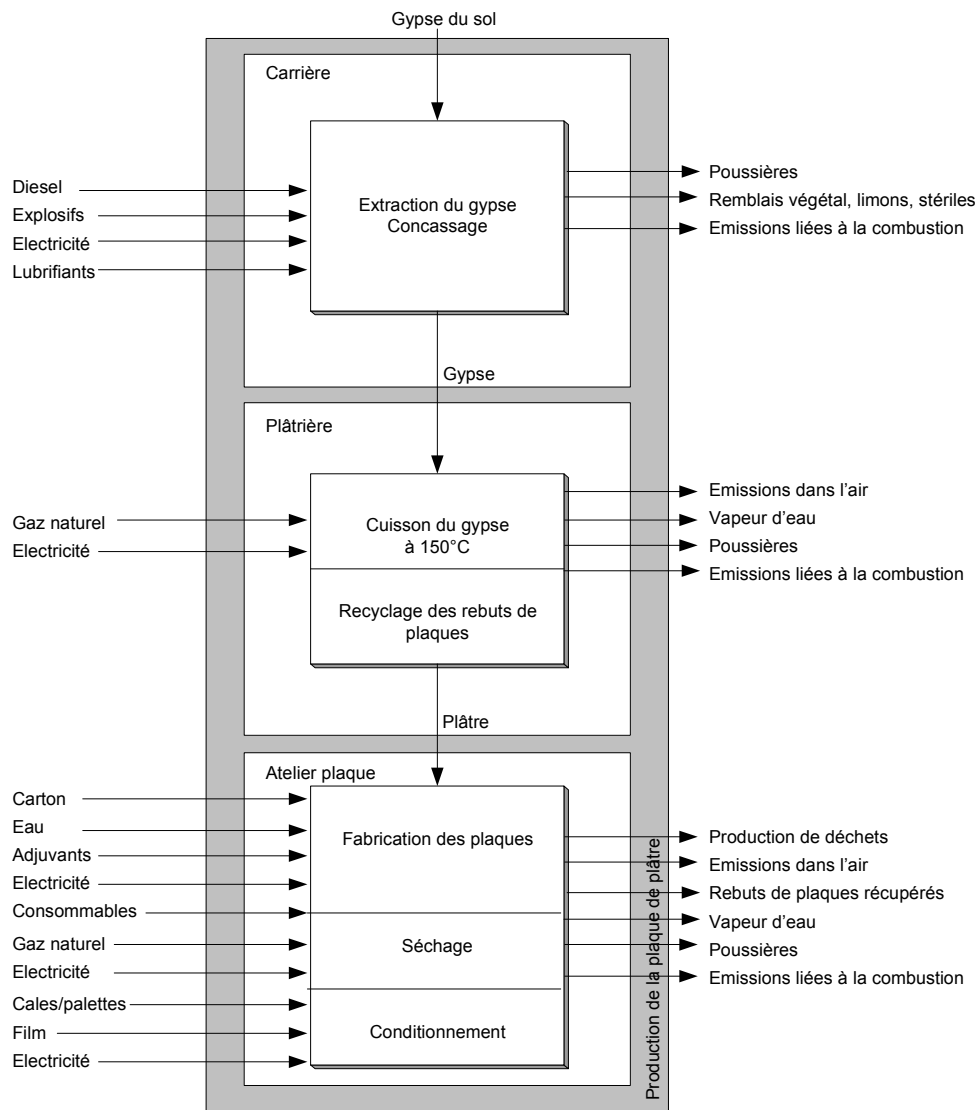


Figure 1 : Etapes de production des plaques de plâtre

Transport

La modélisation de l'étape de transport prend en compte la production et la combustion du diesel.

En effectuant une moyenne pondérée par la production de chaque site, les caractéristiques du transport du produit sont les suivantes :

- distance moyenne : 1565,93 km,
- charge réelle : 24 tonnes,
- retour à vide : 30 %.

Il n'y a pas de taux de chute dans le transport. La fin de vie des emballages utilisés pour le conditionnement du produit est comptabilisée dans l'étape mise en œuvre.

Mise en œuvre

La modélisation prend en compte le transport et la mise en décharge des chutes. Le taux de chute est égal à 5%.

Vie en œuvre

Fin de vie

La modélisation de l'étape de la fin de vie prend en compte :

- le transport des déchets depuis leur lieu de vie en œuvre jusqu'à leur lieu de fin de vie, la mise en centre de stockage des déchets.

6.1.2 Flux omis

La norme NF P01-010 permet d'omettre des frontières du système les flux suivants :

- l'éclairage, le chauffage et le nettoyage des ateliers
- le département administratif,
- le transport des employés,
- la fabrication de l'outil de production et des systèmes de transport (machines, camions, etc.....).

6.1.3 Règle de délimitation des frontières

La norme NF P01-010 a fixé le seuil de coupure à 98% selon le paragraphe 4.5.1 de la norme.

Dans le cadre de cette déclaration, le pourcentage des flux remontés est 99.75 %.

Les flux non pris en compte dans les tableaux de résultats sont ceux des étapes en amont à la fabrication du produit.

6.2 Sources de données

6.2.1 Caractérisation des données principales

Fabrication

- Année : 2009
- Représentativité géographique : les données sont représentatives de la quantité annuelle fabriquée au Danemark et vendue en France.
- Représentativité technologique : Les données correspondent aux technologies standards employées par les

sites de production.

- Source : Les données proviennent des sites de production.

Transport

- Année : 2009
- Représentativité géographique : Europe/France
- Représentativité technologique : Les données correspondent aux technologies standards employées par les sites de production.
- Source : Les données proviennent des sites de production

Mise en œuvre

- Année : 2007
- Zone géographique : France
- Source : DTU 25.41

Fin de vie

- Année : 2007
- Zone géographique : France
- Source : Transport : fascicule AFNOR FD P 01 015

Mise en centre de stockage des déchets ultimes: Arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés, modifié par les arrêtés du 31 décembre 2001, du 3 avril 2002, du 19 janvier 2006 (JO n° 64 du 16 mars 2006) et du 18 juillet 2007 (JO n° 226 du 29 septembre 2007).

6.2.3 Données non-ICV

Données issues de Saint-Gobain PLACOPLATRE

6.3 Traçabilité

L'industriel ayant participé à cette étude est :

PLACO

34, Avenue Franklin Roosevelt
92282 SURESNES CEDEX

Contact : www.placo.fr/

Contact pour les données primaires (siège social ou usine) :

Michael MEDARD
Tél. : 01 40 99 24 04
Fax : 01 40 99 24 47

Réalisation de la fiche :

Simon PELLETIER
Michael MEDARD

Les inventaires de cycle de vie ont été réalisés en 2008/2009 et l'agrégation des données relève de calculs issus du logiciel TEAM™ version 4.0.

Les informations concernant les émissions sur les sites de production sont issues de mesures et les données particulières à chaque site sont détaillées dans le rapport d'accompagnement.

6.4 Eutrophisation

Description :

L'eutrophisation désigne usuellement le déséquilibre qui résulte d'un apport excessif de nutriments, l'azote (via les nitrates), le carbone (via les matières organiques) et du phosphore dans les eaux.

Calcul de l'indicateur :

La méthode utilisée est la méthode des équivalences développée par le CML (centre of Environmental Science Université de Leiden – Pays Bas).

Le principe consiste à convertir les flux des substances susceptibles de contribuer à cet impact en un flux de référence propre à cette catégorie d'impact.

Pour l'eutrophisation, le flux de référence est l'ion phosphate PO_4^{3-}

L'unité de l'indicateur est en g eq PO_4^{3-}

Flux	Coefficient de conversion (à multiplier à la valeur du flux en g)
Ammoniaque (NH_4^+)	0.42
Demande chimique en oxygène (DCO)	0.022
Nitrate (NO_3^-)	0.095
Nitrite (NO_2^-)	0.13
Oxydes d'azote (NO_2)	0.13
Monoxyde d'azote (NO)	0.2
Composés azotés (en N)	0.42
Phosphate (PO_4^{3-})	1
Composés phosphorés (en P)	3.06
Phosphore (P)	3.06
Phosphore pentoxyde (P_2O_5)	1.336

6.5 Fiche de données sur la fin de vie de produit de construction

Identification du déchet : Dalle de plafond

➤ Désignation du déchet¹ : matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01 (non contaminés par des substances dangereuses)

➤ Code du déchet²: 17 08 02

➤ Type de déchet :

- | | | |
|-----------------|---|---|
| - Inerte | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Non dangereux | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Dangereux | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |

➤ Existence de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDE&S) selon la norme NF P01-010 (ou anciennement XP P01-10) pour le produit de construction :

oui non

Description de la fin de vie du produit de construction

➤ Commentaires généraux :

- | | | |
|--|---|---|
| - Existence d'une réglementation spécifique | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Si oui, donner les références : Arrêté du 9 Septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux (modifié par l'arrêté du 19 Janvier 2006), notamment l'annexe VI | | |
| - Existence d'une filière de valorisation dédiée | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |

➤ Valorisation :

• Réutilisation

- | | | |
|---------------------------|------------------------------|---|
| - Possible : | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Précautions à prendre : | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Si oui, préciser | | |
| - Commentaires : Néant. | | |

• Recyclage (mécanique, chimique, organique) :

- | | | |
|---|---|---|
| - Possible : | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Type: | | |
| Mécanique : | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Chimique : | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Organique : | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Amendement des sols, très peu pratiqué | | |
| - Conditions techniques | | |
| Installation spécifique nécessaire | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Si oui, préciser : Néant | | |
| - Précautions à prendre : | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Si oui, préciser : Tri des déchets pour garantir l'absence de tout autre matériau | | |
| - Commentaires : Néant. | | |

• Valorisation énergétique (Incinération avec récupération d'énergie, combustion)

- | | | |
|-------------|------------------------------|---|
| - Possible: | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |
|-------------|------------------------------|---|

¹ Selon l'annexe II du décret n°2002/540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

² Selon l'annexe II du décret n°2002/540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

FDE&S Dalle de plafond Gyptone POINT 11 A

- Pouvoir calorifique du déchet :
- Conditions techniques :
 - Installation spécifique nécessaire oui non
- Précautions à prendre : oui non
 - Si oui, préciser
- Commentaires : Néant

- *Autres formes de valorisation :*

- Possible: oui non
- Type :
- Précautions à prendre : oui non
 - Si oui, préciser
- Commentaires : Néant.

➤ Mise en décharge :

- Installations de stockage de déchets dangereux : oui non
- Installations de stockage de déchets non dangereux : oui non
- Installations de stockage de déchets inertes : oui non
- Précautions à prendre : oui non
 - Voir arrêté du 9 Septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux (modifié par l'arrêté du 19 Janvier 2006), notamment l'annexe VI*
- Conditions techniques particulières oui non
 - (ex : Caractérisation des déchets...)